

AR Prefecture

006-210601233-20240410-DCM20240410_05-DE
Reçu le 16/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 10 avril 2024

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 10 AVR. 2024
Affichée en mairie le : 10 AVR. 2024
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE
2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	30	34	4	1

Pôle / Service : **Service Finances**
Délibération N° : **DCM20240410_05**

Rapporteur : **Monsieur BERNARD**
Secrétaire de séance : **Madame MORETTO ALLEGRET**

Le mercredi 10 avril 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Christophe **DOMINICI**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NESONSON à Monsieur BONFILS
Madame DEY à Monsieur ELBAZ
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur VILLARDRY à Madame CANESTRIER

Absent(s) :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Il ressort de la balance et du tableau de résultat 2023 visés par le comptable public :

un résultat de fonctionnement d'un montant de 3 152 567,63 €

un solde d'exécution positif d'investissement d'un montant de 12 125,32 €

Il est proposé de porter l'affectation à hauteur de **802 567,63 €** par inscription de cette somme au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé ».

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Excédent de fonctionnement 2023 à affecter en 2024	3 152 567,63 €
Solde d'investissement 2023 D.001 Besoin de financement R.001 Excédent de financement	12 125,32 €
Solde des restes-à-réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	631 550,55 € 12 125,32€
Besoin de financement en investissement (SOLDE +RAR)	619 425,23 €
AFFECTATION	
1, Affectation au R/1068 (*couverture au minimum du besoin de financement en investissement)	802 567,63 €
2. Report en fonctionnement R/002	2 350 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté au C/002 (le cas échéant)	

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 03/04/2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'affectation de la somme de **802 567,63 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » sur le résultat de fonctionnement de 2023 s'élevant à 3 152 567,63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 32

VOIX CONTRE : 2 Madame CORVEST, Madame BELOT

ABSTENTION : 0

APPROUVE l'affectation de la somme de **802 567,63 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » sur le résultat de fonctionnement de 2023 s'élevant à 3 152 567,63 €.

En conséquence, le report 2023 sur la section de fonctionnement du Budget 2024 sera d'un montant de 2 350 000,00 €.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'année 2024 au Chapitre 10, compte 1068.

AR Prefecture

006-210601233-20240410-DCM20240410_05-DE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2023

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA

